

Cadastre des conduites: soutenir les communes

L'Association des Communes Suisses (ACS) approuve l'élaboration d'un cadastre des conduites national. Cela étant, la Confédération a l'obligation de participer aux coûts qui en résultent.

La Confédération entend mettre en œuvre un cadastre des conduites suisse. «Grâce à la coordination et à l'uniformisation souhaitées, l'occupation du territoire par l'infrastructure souterraine pourra être documentée au niveau national de manière homogène, fiable et moderne», ce sont là les termes qui ressortent de la lettre d'accompagnement au projet de procédure de consultation sur le rapport «Vision, stratégie et concept du cadastre des conduites en Suisse (CCCH)». L'ACS approuve l'élaboration d'un tel cadastre national des conduites. En effet, pour éviter des

conflits d'utilisation et minimiser les risques de dommages, les autorités chargées de la planification et de l'octroi des autorisations doivent pouvoir se fonder sur des données uniformes et fiables au sujet de l'utilisation des structures souterraines. En revanche, il est incompréhensible que le niveau communal n'était représenté que par une seule personne au sein du groupe de travail, personne qui de surcroît ne pouvait faire valoir que l'expérience en matière de cyberadministration des villes. Par conséquent, l'investissement à la charge des communes est illustré de

manière insuffisante dans ledit rapport. L'introduction du CCCH pourrait engendrer d'importantes charges financières dans les régions rurales. L'ACS exige que celle-ci soit intégrée plus fortement dans les travaux futurs inhérents au CCCH et que les communes soient soutenues financièrement, le cas échéant également sur le plan personnel et technique, dans la mise en œuvre. Etant donné que la Confédération va profiter d'une manière particulièrement importante d'un cadastre des conduites harmonisé au niveau national, elle doit contribuer pleinement aux coûts du CCCH. *réd*

Oui à l'introduction de PT

Les personnes qui ont épuisé leurs droits aux indemnités de chômage après l'âge de 60 ans doivent pouvoir obtenir une prestation transitoire (PT) jusqu'à ce qu'elles atteignent l'âge de la retraite ordinaire si, auparavant, elles ont exercé pendant longtemps et de manière prépondérante une activité lucrative et ne possèdent que peu de fortune. L'avant-projet d'une nouvelle loi fédérale prévoit cette éventualité. L'ACS soutient l'introduction d'une telle prestation transitoire. Elle salue particulièrement le fait que dans cette nouvelle loi fédérale, le Conseil fédéral n'a pas prévu de rente et que le but vise ainsi une réinsertion sur le marché du travail. Grâce à la prestation transitoire, les personnes arrivées en fin de droit ne seront pas obligées de puiser dans leurs économies et de percevoir leur rente AVS de manière anticipée. Cette mesure permettra sans aucun doute de faire des économies à moyen et long terme au niveau des prestations complémentaires et de l'aide sociale. *réd*

Pour une meilleure structuration

L'ACS a donné son avis au sujet de la recommandation W10033 «Externalisation des tâches du distributeur d'eau» émise par la Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux (SSIGE). L'approvisionnement fiable en eau de très bonne qualité est une tâche communale importante et souvent exigeante. C'est la raison pour laquelle l'ACS est heureuse que «l'aide à la décision» permette aux communes de procéder suffisamment tôt à l'examen de leur propre situation et que ce dernières soient soutenues lors de l'élaboration de bases décisionnelles approfondies. Le document de la SSIGE contient de nombreuses informations importantes. Cela étant, une structuration plus claire est nécessaire pour que les politiciennes et politiciens (de milice) puissent faire une différence plus nette entre informations de base, directives juridiques et recommandations. Dans sa prise de position, l'ACS a d'emblée fait une proposition pour une meilleure structuration. *réd*

Nouvelle stagiaire



Luisa Tringale (photo) a commencé récemment son stage d'une année au secrétariat de l'ACS; celui-ci aura comme thèmes forts la participation et le monitoring politique. Luisa Tringale, originaire du Tessin, a obtenu un Master en Public Management & Policy à l'Université de Lugano. Ses hobbies: travaux manuels, randonnées et voyages. L'équipe souhaite une cordiale bienvenue à Luisa Tringale et se réjouit de la bonne collaboration. *pb*